



Assignation en référé

Par wil ho

Bonjour à vous,

Je suis locataire d'une maison depuis 2008, le propriétaire nous vend, tout va bien, nous avons signé le compromis de vente le 30/07/2020 jusqu'à présent sans soucis.

Sauf que le voisin qui a fait construire sa maison en 2014 en limite de propriété a un litige avec son constructeur, la maison a une partie enterrée et a de l'humidité sur les murs, la solution est de traiter le mur du côté du terrain de mon propriétaire ou d'installer un drain avec une future servitude que je refuse et mon propriétaire aussi, j'ai donc reçu à mon nom et celui de ma compagne une assignation en référé devant le tribunal.

Nous devons nous présenter au mois d'Octobre avec un avocat sauf que nous sommes toujours locataire, et que c'est à mon propriétaire de s'y rendre pour rendre compte du refus du drain et de notre refus.

Sauf que l'avocat de mon voisin qui nous a assignés, après explication ne veut rien entendre.

Comment devons nous faire ?

De plus nous devons rendre compte à notre courtière en crédit pour la signature de l'offre d'une des banques choisies, sauf qu'avec l'histoire nous ne savons pas comment faire, nous continuons la procédure pour la vente ou nous arrêtons ?

Merci pour toutes réponses.